



COMPTE RENDU

séance du conseil municipal

du lundi 18 janvier 2021

1. Délibération pour le choix du prestataire pour la tonte de la piste de l'aérodrome

L'AVAT nous fait part de sa décision de ne pas reconduire comme prestataire M. Cazeneuve suite à des problèmes de tonte et propose M. Costes de St Marcel Paulel à sa place. Une convention tripartite sera signée entre M. Costes/AVAT/ Mairie

Monsieur Ribault 1^{er} Adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver ce changement de prestataire.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

2. Reprise des loyers par la commune

La collectivité a confié la gestion des locations de la commune à la Cité des Jardins par le biais d'une convention dont l'échéance est au 1^{er} mai 2021.

La collectivité souhaite reprendre en direct la gestion de ces locations et pour cela, il convient de dénoncer la convention trois mois avant la date d'échéance, soit fin janvier 2021.

Monsieur Ribault, 1^{er} adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver la reprise des loyers par la commune

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

3. Reprise de la rue du Lauragais

La rue du Lauragais appartient à l'association syndicale libre du Lotissement « Moulin 1 ». Il s'agit d'une rue traversante entre la route du château d'eau et le chemin du moulin.

La réception définitive de ce lotissement a été faite en octobre 2019. La mairie a reçu une demande écrite du président de l'association afin que cette voie ainsi que tous les réseaux (voierie et éclairage public) soient repris par la collectivité.

Monsieur Ribault, 1er adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver la reprise de la voirie et de l'éclairage de la rue du Lauragais, du lotissement « Moulin 1 »

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

4. Les petits travaux urgents du SDEHG à hauteur de 10.000 €

Dans un souci d'efficacité, il nous est demandé de délibérer afin de pouvoir réagir rapidement en cas de panne (vandalisme, accidents et intempéries) sur le réseau géré par le SDEHG à hauteur de 10 000€ annuel de contribution communale. Cela permettra de réaliser les travaux plus rapidement.

Cette délibération est prise pour toute la durée du mandat.

Monsieur Ribault, 1^{er} adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver le vote d'une enveloppe financière prévisionnelle pour « petits travaux inopinés » relevant de la compétence du SDEHG.

La délibération est soumise au vote.

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

5. Autoriser Madame le maire à signer l'acte de vente du terrain de la station d'épuration suite au nouveau bornage

Délibération reportée au prochain conseil.

6. Reprise de la concession à perpétuité de M. Oulieu (cimetière)

La famille OULIEU souhaite que la commune reprenne la concession à perpétuité, acquise par M. Gabriel OULIEU hors monument funéraire à titre gratuit.

Monsieur Ribault, 1^{er} adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver la reprise de la concession, à titre gratuit

La délibération est soumise au vote.

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15